



Traité Taanit

Michna 4 - Chapitre 4

כל יום שיש בו הallel, אין בו מעמד בשחרית; קרבן מוסף, אין בנעילה; קרבן עצים, אין במנחה, דברי רבי עקיבא. אמר לו בן עזאי,vr il y a des offrandes de bois, [ces lectures] sont supprimées à l'office de Min'ha. Telle est l'opinion de Rabbi 'Akiva. Ben 'Azzaï lui dit : Voici ce qu'enseigne Rabbi Yehochoua' : " [les jours où il y a] un sacrifice Moussaf, on ne fait pas [ces lectures] à l'office de Min'ha; [les jours où il y a] des offrandes de bois [ces lectures] sont supprimées à l'office de Né'ilà". Rabbi 'Akiva est [alors] revenu sur ses propos pour adopter l'avis de Ben 'Azzaï.

A chaque jour où l'on récite le Hallel [sans Moussaf], on ne fera pas, à Cha'harit, [la lecture dans Béréchit par] le Ma'amad. [Les jours où il y a] un Moussaf (un sacrifice supplémentaire), on ne fait pas [ces lectures, même] à l'office de Né'ilà. [Lorsqu'il y a des offrandes de bois, [ces lectures] sont supprimées à l'office de Min'ha. Telle est l'opinion de Rabbi 'Akiva. Ben 'Azzaï lui dit : Voici ce qu'enseigne Rabbi Yehochoua' : " [les jours où il y a] un sacrifice Moussaf, on ne fait pas [ces lectures] à l'office de Min'ha; [les jours où il y a] des offrandes de bois [ces lectures] sont supprimées à l'office de Né'ilà". Rabbi 'Akiva est [alors] revenu sur ses propos pour adopter l'avis de Ben 'Azzaï.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions